



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 54758

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau interroge M. le ministre de l'intérieur sur le projet de réduction de la limitation de vitesse, notamment sur le passage de 90 à 80 km/h pour les réseaux secondaires. La baisse du nombre de victimes de la route doit demeurer une priorité absolue pour les pouvoirs publics, et la vitesse sur les routes, à combattre. Cependant, depuis quelques années, les comportements de la grande majorité des conducteurs ont fortement évolué et nous savons que la mortalité sur les routes a bien d'autres causes que la vitesse. Ce dernier point est par ailleurs fortement souligné par les associations de motards de sa circonscription, qui prennent également l'exemple de nos voisins européens pour décrire des situations de baisse de l'accidentalité routière qui ne sont pas corrélées avec des baisses de limitations de vitesse. Ainsi, d'autres facteurs que la vitesse doivent être pris en compte dans l'appréhension des politiques publiques de sécurité routière. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54758

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3513